REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE »
12, RUE JEAN DE LINGENDES
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MARS 2022

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du SIVOM « SOLOGNE BOURBONNAISE », légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Diou, sous la présidence de M. LABUSSIERE.

Membres en exercice : 70
Membres présents : 38
Membres excusés : 29
Nombre de pouvoirs : 15

Date de la convocation : 11 mars 2022

Etaient présents :

BEAULON
M. LOGNON
BESSAY sur ALLIER (CA MOULINS)
Mme MOUSSET
CHAPEAU (CA MOULINS)
M. GUERRIER
LA CHAPELLE aux CHASSES (CA MOULINS)
M. FUSIL et PONT
CHASSENARD
M. ALEVEQUE
CHEVAGNES
M. MARTIN
CHEZY (CA MOULINS)
Mme METENIER
COSSAYE
MM. MORIZOT et VENUAT
COULANGES
MM. BACHELET et NAVETAT
DIOU
M. TAILLON
DOMPIERRE sur BESBRE
MM. DESMYTTER et LOTHON
LA FERTE HAUTERIVE
/
GANNAY sur LOIRE (CA MOULINS)
/
GARNAT sur ENGIEVRE (CA MOULINS)
M. GAUMONT
GOUISE (CA MOULINS)
Mme VERRIER
LAMENAY sur LOIRE
M. MAZOIRE
LUCENAY les AIX
/
LUSIGNY
MM. QUILLIER et BERGER
MERCY
M. BRENON
MOLINET
Mmes PRIEUR et JEHANNO
MONETAY sur LOIRE
/
MONTBEUGNY (CA MOULINS)
M. BUCHET
NEUILLY le REAL (CA MOULINS)
M. GILLES
PARAY le FRESIL (CA MOULINS)
Mme MARION et M. VENIAT
PIERREFITTE sur LOIRE
M. DUCAROUGE
LE PIN
/
ST GERAND de VAUX
Mme GAY-LADEVIE
ST LEGER sur VOUZANCE
M. RAJAUD
ST MARTIN des LAIS (CA MOULINS)
MM. RICOUR et BAYON
ST POURCAIN sur BESBRE
Mme PERRIN
SALIGNY sur ROUDON
MM. CHABERT et BERTHELOT
THIEL sur ACOLIN (CA MOULINS)
Mme DURET
TOULON sur ALLIER (CA MOULINS)
/
VAUMAS
M. RIBIER
YZEURE (CA MOULINS)
/

Absents excusés : M. GILLARDIN de **BEAULON -** Mme CHEVALIER de **BESSAY SUR ALLIER (CA MOULINS) -** Mme CUCCA de **CHAPEAU (CA MOULINS)** Mme DUBUIS de **CHASSENARD-** M. BERTHIER de **CHEVAGNES (CA MOULINS) -** M. SANTIANA de **CHEZY (CA MOULINS)** – Mme DECHET et M. GUESNU de **LA FERTE- HAUTERIVE-** Mme DUONG et M. de FRESSANGES de **GANNAY-SUR-LOIRE (CA MOULINS) -** M. JOURDIER de **GARNAT-SUR-ENGIEVRE (CA MOULINS)** - M. de la BUHARAYE de **LAMENAY-SUR-LOIRE** - MM. FOREST et CLAVEL de **LUCENAY-LES-AIX -** M. SANCIAUME de **MERCY-** MM. LAFORET et PLOUHINEC de **MONETAY-SUR-LOIRE**- M. CHARMETANT de **MONTBEUGNY (CA MOULINS) -** M. VIGNAUD de **NEUILLY-LE-REAL (CA MOULINS) -** M. JARDIN de **LE PIN-** M. DAUMUR de **ST-GERAND-DE-VAUX-** M. GAGNOL de **ST-LEGER-SUR-VOUZANCE-** M. GODRON de **ST-POURÇAIN-SUR-BESBRE-** M. MARCHAND de **THIEL-SUR-ACOLIN (CA MOULINS) -** MM. MARGELIDON et LEMAIRE de **TOULON SUR ALLIER (CA MOULINS)** - M. HARRAULT de **VAUMAS -** Mme PLANCHE et M. BOURGEOT d'**YZEURE (CA MOULINS).**

Avaient donné pouvoir : M. GILLARDIN à M. LOGNON - Mme CHEVALIER à Mme MOUSSET - Mme CUCCA à M. GUERRIER - M. BERTHIER à M. MARTIN - M. SANTIANA à Mme METENIER - M. JOURDIER à M. GAUMONT - M. CLAVEL à M. MAZOIRE - M. FOREST à M. MORIZOT - M. SANCIAUME à M. BRENON – M. CHARMETANT à M. BUCHET – M. VIGNAUD à M. GILLES - M. DAUMUR à Mme GAY-LADEVIE – M. GAGNOL à M. RAJAUD - M. MARGELIDON à Mme DURET – M. LEMAIRE à M. BERGER.

Assistaient à la réunion : M. ORARD, Conseiller aux collectivités de la DGFIP, M. RAMOND du SMEA, M. FLERET, Directeur Technique du SIVOM, Mmes BAUDON et BRENON, Techniciennes du SIVOM et Mme POISSONNET, Responsable facturation du SIVOM.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président remercie les délégués pour leur présence.

Le Président présente les excuses des délégués qui ne peuvent pas assister à l'assemblée générale et annonce les pouvoirs.

Le Président demande à tous les délégués s'ils ont bien tous signé la feuille de présence et s'ils ont tous apporté les documents joints à leur convocation.

AUTORISATION D'INSCRIRE UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Le Président demande l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour concernant :

- L'ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Comité Syndical donne son accord.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 février 2022

Le Président demande si le compte rendu de la dernière assemblée générale qui a été transmis en Mairie et aux délégués présents appelle des observations. Aucune observation n'est formulée par les délégués. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

COMPETENCE EAU

1) Présentation du rapport 2021 du service public d'eau potable

M. Fléret donne lecture du rapport 2021. Mesdames et Messieurs les Maires des 35 communes adhérentes au SIVOM de la Sologne Bourbonnaise seront destinataires prochainement de ce rapport et devront le présenter à leur Conseil Municipal.

Le rapport appelle à quelques questions :
- Madame Marion, délégué de Moulins Communauté représentant la commune de Paray-le-Frésil demande qu'un exemplaire soit envoyé en mairie.
M. Fléret répond que c'est une obligation, chaque commune adhérente sera destinataire du rapport et qu'il devra être présenté à leur conseil municipal. Il est convenu qu'il sera adressé par voie électronique à la mairie.
- Madame Jehanno, déléguée de Molinet demande la longueur de canalisation en amiante ciment à remplacer.
M. Labussière lui répond qu'il reste encore 76,5 km en amiante-ciment sur les 1 600 km de réseau du SIVOM, soit 4,78%.
M. Fléret rajoute qu'au début du renouvellement dans le début des années 1980, il y en avait environ 3 500 km. A l'heure actuelle il est difficile de dire en combien de temps, ils vont être remplacés car il est fort probable que l'on soit amené à remplacer des conduites en PVC avant d'avoir fini avec l'amiante-ciment. M. FLÉRET rappelle qu'il n'y a pas de danger pour la santé des usagers avec les conduites en amiante-ciment qui sont parfaitement inertes, l'eau n'est pas en contact avec la couche superficielle d'amiante mais avec la couche de ciment.
Mme JEHANNO lui demande si cela ne provoque pas une augmentation de pH.
M. Fléret indique qu'effectivement il peut y avoir une augmentation du pH si l'eau est agressive. C'est pour cela que le SIVOM a dû réhabiliter toutes ses stations de traitement d'eau potable pour pallier le problème de l'agressivité de l'eau en rééquilibrant le pH.
M. Labussière indique que la station des Monins va bientôt être terminée.

2) Vote du budget primitif 2022

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2022. En fonctionnement, on peut noter que le montant des charges à caractère général augmente par rapport à l'année précédente 2 258 000 € en 2022 contre 1 811 438 réalisés en 2021. Ce chapitre regroupe notamment les charges d'énergie et l'achat des pièces, pour lesquels il est très difficile de faire des prévisions vu les hausses de prix annoncées. Les frais de

personnel sont stables à hauteur de 1 412 500 €. L'amortissement des biens représente à lui seul environ 20% des dépenses de fonctionnement que l'on va retrouver en recettes d'investissement.
Les recettes de fonctionnement restent identiques à l'année précédente dont le principal provient de la vente d'eau. Par prudence, cette recette est toujours modérée et basée sur une consommation basse.
En section d'investissement, les opérations d'équipement représentent 2 973 780 €, 761 200 € correspondent au déficit d'investissement et 319 200 € au remboursement d'emprunt.
En recette d'investissement on retrouve 1 278 880 € d'autofinancement, 1 750 000 € prélevés sur l'excédent de la la section de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement avec les restes à réaliser et 1 398 000 € de subvention pour la station des Monins.
Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 5 588 500 € pour la section de fonctionnement
- 4 426 880 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité

3) Admission de pertes sur créances irrécouvrables

M. Orard présente au Comité Syndical un état de créances irrécouvrables établi par la Trésorerie à la date du 3 mars 2022. Le montant à admettre en non-valeur s'élève à 4 260,12€ € HT soit 4 501,97 € TTC dont 87 % sont des créances antérieures à 2018.
On peut également noter qu'une liquidation judiciaire représente à elle seule 28% du montant admis en non-valeur. Le SIVOM étant un créancier comme les autres, il est courant que les sommes dues lors de redressement judiciaire ou de liquidation ne soient jamais recouvrées.

Le Comité Syndical autorise l'inscription de cette dépense au BP 2022.

4) Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. ORARD rappelle que le SIVOM n'émet pas de factures avant le mois de mars et que par conséquent il n'y a pas de rentrée de trésorerie durant le 1er trimestre de l'année. Ce décalage peut poser un problème lors de gros investissement comme la construction de la station des Monins où on se retrouve avec un volume de factures conséquent à régler en début d'année. Le SIVOM doit également faire l'avance de trésorerie en attendant le versement des subventions. C'est pourquoi le SIVOM a consulté les banques pour bénéficier d'une ligne de trésorerie de 600 000 €.

Il présente les offres reçues :

Caisse d'épargne	Crédit Agricole
Taux fixe : 0,69 % Frais de dossier : 0,20 % du montant Commission de non-utilisation : 0,25 % Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office	Index de référence : EURIBOR 3 mois Marge : 0,16 % Taux d'intérêt : 0,16 % Si la valeur de l'index est < à 0, cette valeur est réputée = à 0 Commission d'engagement : 0,10 % du plafond mis en place Paiement des intérêts : trimestriel à terme échu par débit d'office

On constate que ces 2 offres sont différentes puisque le crédit agricole propose une offre basée sur le taux du marché monétaire, actuellement négatif donc seule la marge de 0,16% sera appliquée, alors que la caisse d'épargne propose un taux fixe avec une commission de non utilisation.
M. ORARD propose donc de retenir l'offre du Crédit Agricole plus avantageuse.

Le comité syndical accepte la proposition du Crédit Agricole à l'unanimité.

5) Questions diverses

Pas de question.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Membres en exercice : 70
Membres présents : 18
Membres excusés : 10
Nombre de pouvoirs : 4

Date de la convocation : 11 mars 2022

Etaient présents :

BEAULON
M. LOGNON
CHASSENARD
M. ALEVEQUE
COSSAYE
MM. MORIZOT et M. VENUAT
COULANGES
MM. BACHELET et NAVETAT
DIOU
M. TAILLON
DOMPIERRE sur BESBRE
MM. DESMYTTER et LOTHON
LA FERTE HAUTERIVE
/
LUCENAY LES AIX
/
MOLINET
Mmes PRIEUR et JEHANNO
PIERREFITTE sur LOIRE
M. DUCAROUGE
LE PIN
/
SAINT GERAND DE VAUX
Mme GAY-LADEVIE
SAINT POURCAIN SUR BESBRE
Mme PERRIN
SALIGNY SUR ROUDON
MM. BERTHELOT et CHABERT
VAUMAS
M. RIBIER

Absents excusés : M. GILLARDIN de **BEAULON -** Mme DUBUIS de **CHASSENARD-** Mme DECHET et M. GUESNU de **LA FERTE-HAUTERIVE-** MM. FOREST et CLAVEL de **LUCENAY-LES-AIX -** M. JARDIN de **LE PIN-** M. DAUMUR de **ST-GERAND-DE-VAUX-** M. GODRON de **ST-POURÇAIN-SUR-BESBRE-** M. HARRAULT de **VAUMAS.**

Avaient donné pouvoir : M. GILLARDIN à M. LOGNON - M. CLAVEL à M. MAZOIRE - M. FOREST à M. MORIZOT -- M. DAUMUR à Mme GAY-LADEVIE.

1) Vote du Budget Primitif 2022

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2022.
Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 369 900 € pour la section de fonctionnement correspondant principalement à des achats et aux charges de personnel. Les recettes sont en majorité issues de la facturation des services auprès des communes.
- 9 620 € pour la section d'investissement qui proviennent des amortissements des biens du budget.

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité.

2) Questions diverses

Pas de question.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Membres en exercice : 30
Membres présents : 16
Membres excusés : 14
Nombre de pouvoirs : 6

Date de la convocation : 11 mars 2022

Etaient présents :

BEAULON
M. LOGNON
COSSAYE
MM. MORIZOT et VENUAT
DIOU
M. TAILLON
DOMPIERRE sur BESBRE
MM. DESMYTTER et LOTHON
LA FERTE HAUTERIVE
/
LAMENAY sur LOIRE
M. MAZOIRE
LUCENAY LES AIX
/
MERCY
M. BRENON
MONETAY sur LOIRE
/
PIERREFITTE sur LOIRE
M. DUCAROUGE
LE PIN
/
ST GÉRAND de VAUX
Mme GAY-LADEVIE
ST LÉGER sur VOUZANCE
M. RAJAUD
ST POURÇAIN sur BESBRE
Mme PERRIN
SALIGNY sur ROUDON
MM. BERTHELOT et CHABERT
VAUMAS
M. RIBIER

Absents excusés : M. GILLARDIN de **BEAULON -** Mme DECHET et M. GUESNU de **LA FERTE- HAUTERIVE-** M. de la BUHARAYE de **LAMENAY-SUR-LOIRE** - MM. FOREST et CLAVEL de **LUCENAY-LES-AIX -** M. SANCIAUME de **MERCY-** MM. LAFORET et PLOUHINEC de **MONETAY-SUR-LOIRE**- M. JARDIN de **LE PIN-** M. DAUMUR de **ST-GERAND-DE-VAUX-** M. GAGNOL de **ST-LEGER-SUR-VOUZANCE-** M. GODRON de **ST-POURÇAIN-SUR-BESBRE-** M. HARRAULT de **VAUMAS**

Avaient donné pouvoir : M. GILLARDIN à M. LOGNON - M. CLAVEL à M. MAZOIRE - M. FOREST à M. MORIZOT - M. SANCIAUME à M. BRENON – M. DAUMUR à Mme GAY-LADEVIE – M. GAGNOL à M. RAJAUD

1) Vote du Budget Primitif 2022

M. Orard fait la présentation du budget primitif qui a été élaboré pour l'année 2022.
Les deux sections sont équilibrées, tant en dépenses qu'en recettes à :

- 48 500 € pour la section de fonctionnement
- 0 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité.

2) Admission des pertes sur créances irrécouvrables

M. Orard présente au Comité Syndical un état de créances irrécouvrables établi par la Trésorerie à la date du 3 mars 2022. Le montant à admettre en non-valeur s'élève à 240 € HT soit 240 € TTC, correspondant à la même liquidation judiciaire présentée pour l'eau potable.

Le Comité Syndical autorise l'inscription de cette dépense au BP 2022.

3) Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 19 h 30.

Le Président,
J.J. LABUSSIERE

SIVOM de la Sologne Bourbonnaise (Allier) Eau et Assainissement